



Sur le développement durable
Responsable : Services administratifs
Dernière mise à jour : 29 avril 2014
Prochaine mise à jour : Avril 2019

*« Il n'y a pas de passager sur le vaisseau Terre, nous sommes tous des membres de l'équipage »
Ghandi, dirigeant politique, guide spirituel indien*

PRÉAMBULE

Le Cégep de Saint-Hyacinthe a inscrit l'environnement et le développement durable dans son Plan stratégique 2010-2015 sous l'axe d'intervention de la responsabilisation en ayant comme objectif d'adopter un comportement responsable à l'égard de l'environnement et du développement durable. Il vise, par cette démarche, à mettre en place une démarche structurée et intégrée de gestion participative en misant sur la mobilisation de la communauté collégiale.

De plus, le Cégep de Saint-Hyacinthe s'engage à promouvoir une saine gestion de l'environnement et du développement durable et à s'inspirer des principes énoncés dans la Charte de développement durable de la CRÉ Montérégie Est et dans la Politique environnementale de la Ville de Saint-Hyacinthe notamment en respectant les lois et règlements en matière d'environnement auxquels il est assujéti et en visant l'amélioration continue.

Par ailleurs, la pérennité de la qualité de vie des personnes et de la communauté passe par un équilibre entre les efforts investis dans le milieu de vie (environnement), le mode de vie (société) et le niveau de vie (économie) selon les enjeux suivants¹ :

Enjeux liés au milieu de vie :

- Conservation de l'environnement et de ses ressources
- Application de mesures favorisant la récupération maximale de l'énergie

Enjeux liés au mode de vie :

- Promotion de saines habitudes de vie
- Valorisation d'initiatives favorisant l'ouverture sur le monde et de toutes formes d'engagement des membres de notre communauté dans les causes sociales et humanitaires

Enjeux liés au niveau de vie :

- Gestion rigoureuse des opérations et maintien de l'équilibre budgétaire afin d'assurer la pérennité financière de notre institution
- Achat responsable de biens et de services afin de minimiser leur empreinte écologique et de favoriser le développement social et économique.

Cette politique est également fondée sur les convictions suivantes :

- les jeunes sont des acteurs à part entière du présent et du futur, capables de relever les défis liés à l'environnement et au développement durable²
- la situation actuelle en matière d'environnement, d'économie et de développement humain exige que des mesures soient prises de façon intégrée dans tous les secteurs d'activités humaines et à tous les échelons
- l'éducation représente le principal outil permettant d'atteindre une harmonie dans les relations entre les êtres humains et leur environnement dans la perspective d'un développement équitable et durable.

¹ Texte inspiré du Rapport 2009-2010 sur le développement durable de l'université Laval

² Texte inspiré de la déclaration faisant suite au Forum PlanèteERE tenu à Montréal en novembre 1997

1. OBJECTIFS

La présente politique a pour objet d'assurer la cohérence des actions en développement durable et de renforcer l'adhésion de la communauté collégiale à cette cause.

Le Cégep de Saint-Hyacinthe, conformément à sa mission, est en mesure d'apporter une contribution significative à la compréhension, la promotion et la mise en œuvre du développement durable, et ce, par l'une ou l'autre des actions suivantes³:

- **Sensibilisation :**
Informar et sensibiliser les membres de la communauté collégiale, les fournisseurs du Cégep et les différents acteurs du milieu aux enjeux relatifs au développement durable.
- **Engagement dans le milieu :**
Encourager l'engagement des étudiants ainsi que des membres du personnel du Cégep dans les projets de développement durable.
- **Collaboration :**
Collaborer avec nos partenaires afin de promouvoir le développement durable et sa mise en œuvre.

De plus, le Cégep de Saint-Hyacinthe favorise le développement de connaissances, d'attitudes et d'habiletés fidèles à l'esprit du développement durable chez les étudiants.

Par ailleurs, conformément aux valeurs qu'il véhicule, à sa volonté de fournir un milieu d'études, de travail et de vie dynamique et stimulant qui soit propice à l'épanouissement des individus, le Cégep de Saint-Hyacinthe souhaite intégrer les principes du développement durable à l'ensemble de ses activités.

2. CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'applique à tous les membres de la communauté collégiale, aux fournisseurs du Cégep et ainsi qu'aux différents acteurs et partenaires du milieu. Elle s'applique donc à toute personne qui étudie ou travaille au Cégep de Saint-Hyacinthe, à l'enseignement régulier, à la formation continue ou dans un autre secteur.

3. DÉFINITIONS

3.1 Le développement durable s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementales, sociales et économiques des activités de développement⁴.

3.2 L'éducation relative à l'environnement (ERE) constitue un processus permanent par lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et acquièrent les connaissances, les valeurs, les compétences, l'expérience et aussi la volonté d'agir pour résoudre les problèmes environnementaux actuels et futurs.

³ Texte inspiré de la Politique sur le développement durable de l'Université de Sherbrooke

⁴ Texte inspiré de la Loi sur le développement durable

4. PRINCIPES DIRECTEURS⁵**4.1 Accès au savoir et à l'information :**

L'éducation et l'accès à la connaissance et à l'information stimulent l'innovation, favorisent la sensibilisation au développement durable et la participation de la communauté collégiale à sa mise en œuvre.

4.2 Santé et qualité de vie :

Les personnes, la protection de leur santé physique, sociale et mentale et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable.

4.3 Protection de l'environnement :

La protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement, du patrimoine naturel et de la diversité biologique font partie intégrante du processus de développement durable.

4.4 Précaution :

L'absence de certitudes, compte tenu des connaissances techniques et scientifiques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et appropriées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement.

4.5 Équité sociale :

Les actions de développement durable sont entreprises dans un souci de justice sociale et d'équité intra et intergénérationnelle.

4.6 Efficacité économique :

Les pratiques de gestion doivent encourager l'innovation et l'efficacité. Elles doivent être génératrices d'une prospérité économique favorisant l'évolution sociale et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

4.7 Production et consommation responsables :

Les modes de production et de consommation doivent être conçus de manière à limiter le gaspillage et l'épuisement des ressources et, de manière plus générale, à réduire au minimum leurs répercussions défavorables sur la société et l'environnement.

4.8 Participation et transparence :

La mise en œuvre d'une stratégie de développement durable doit s'appuyer sur la participation des membres de la communauté, la mise en place de partenariats et la transparence de la démarche.

4.9 Subsidiarité :

Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Dans ce contexte, ne sont pris en compte dans la présente politique que les objectifs qui relèvent de la compétence du Cégep de Saint-Hyacinthe.

⁵ Texte inspiré de la Loi sur le développement durable

5. INTÉGRATION DE FAÇON TRANSVERSALE DES CONCEPTS SOUS-JACENTS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE⁶

- 5.1 Prise en compte de l'équité :
Maintenir une approche équitable dans les différents textes réglementaires (règlements, politiques, procédures, etc.) du Cégep.
- 5.2 Appui à la communauté étudiante :
Soutenir l'émergence des projets des étudiants ainsi que leur réalisation.
- 5.3 Développement économique :
Mettre à profit les connaissances et les compétences de l'ensemble de la communauté pour contribuer au développement d'une économie durable.
- 5.4 Développement social :
Favoriser, par ses activités sociales, culturelles, artistiques et sportives, le développement social de la collectivité et le rayonnement des membres de la communauté collégiale.
- 5.5 Milieu de vie :
Maintenir un milieu d'études et de travail qui soit à la fois sain, dynamique, inspirant, sécuritaire et respectueux des ressources environnementales.
- 5.6 Aménagement :
Mettre en valeur et préserver le patrimoine naturel et culturel.
- 5.7 Acquisition de biens et de services :
Favoriser l'achat de biens, produits et services conçus et acheminés de façon écologiquement et socialement responsable.

6. DÉVELOPPEMENT D'UNE GESTION RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT⁶

- 6.1 Gestion de l'énergie :
Améliorer l'efficacité énergétique, promouvoir l'économie d'énergie et privilégier des sources d'énergie qui réduisent les émissions de gaz à effet de serre et autres polluants.
- 6.2 Gestion de l'eau :
Gérer l'eau de façon responsable en limitant la consommation et en protégeant la qualité de cette ressource.
- 6.3 Qualité de l'air :
Assurer la qualité de l'air intérieur dans les locaux du Cégep et réduire les sources de contamination de l'air intérieur et extérieur pouvant avoir des impacts sur la santé humaine ou les écosystèmes.
- 6.4 Construction et rénovation :
Évaluer les projets de construction et de rénovation susceptibles d'avoir, individuellement ou collectivement, un impact environnemental significatif et veiller à ce que ces impacts soient réduits au minimum en ayant recours, notamment, à des principes d'écoconception et d'analyse de cycles de vie.

⁶ Texte inspiré de la Politique sur le développement durable de l'Université de Sherbrooke

- 6.5 Entretien des terrains et des immeubles :
Améliorer constamment les pratiques préservant l'environnement et la santé dans l'entretien des terrains et bâtiments. Il s'agit également de poursuivre l'aménagement, l'agrandissement et la protection des espaces verts.
- 6.6 Gestion du transport :
Favoriser le recours à des moyens de transport durable (transport collectif, vélo, marche, etc.) afin de réduire les risques des usagers du Cégep et les impacts environnementaux engendrés par le parc automobile des usagers du Cégep.
- 6.7 Gestion des matières résiduelles (GMR) :
Les produits utilisés et les rejets qui en découlent influencent directement la qualité de l'environnement. L'objectif est de réduire les rejets à la source et donc de donner préférence à l'utilisation de produits sains, durables, réutilisables et recyclables. La gestion des matières résiduelles est donc un maillon très important dans notre plan de gestion du développement durable. L'objectif est donc de mettre en œuvre, de coordonner et de promouvoir l'application d'activités soutenant le principe des 5 R (réduire, réemployer, réparer, récupérer et recycler).
- 6.8 Gestion des matières dangereuses :
La gestion des matières dangereuses vise à offrir des conditions de travail et d'apprentissage sécuritaires malgré la nécessité d'utiliser des matières dangereuses. Elle concerne, entre autres, les opérations suivantes :
- Limiter l'acquisition de matières dangereuses à l'essentiel en essayant de leur substituer des produits moins nocifs lorsqu'ils sont disponibles et équivalents;
 - Encadrer l'utilisation de matières dangereuses dans les protocoles de contrôles mis à jour régulièrement;
 - Réutiliser, récupérer ou recycler lorsque possible;
 - Disposer des déchets dangereux de façon sécuritaire pour les personnes et l'environnement en respectant les normes applicables.

7. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce fonds vise à encourager les initiatives de développement durable au sein de notre communauté collégiale et à démontrer la volonté de notre Cégep à soutenir la réalisation d'actions concrètes. Ainsi, le Cégep de Saint-Hyacinthe crée le Fonds de développement durable en inscrivant cet élément dans sa Politique de développement durable et en la faisant adopter par son Conseil d'administration.

8. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La direction générale du Cégep de Saint-Hyacinthe est responsable de l'application et de l'évaluation de la Politique sur le développement durable:

- À la direction des études et de la vie étudiante et à la direction de la formation continue la responsabilité de mettre en œuvre des activités en matière de développement durable.
- À la direction des études et de la vie étudiante la responsabilité de mettre en place des activités de sensibilisation à l'éducation relative à l'environnement et au développement durable et d'appuyer les initiatives et les projets des étudiants en ce domaine.
- À la direction des services administratifs la responsabilité de la gestion du développement durable.

8.1 Cégep de Saint-Hyacinthe

- Élaborer un plan d'action contribuant à l'atteinte des objectifs de la Politique de développement durable et à son amélioration continue.
- Allouer les ressources matérielles, financières et humaines nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action dans la mesure de ses moyens.
- Assurer la compatibilité de toute nouvelle politique ou de toute politique mise à jour à la présente Politique de développement durable.

8.2 De l'ensemble de la communauté

Tous les membres de la communauté (personnel, étudiants, etc.) doivent appuyer activement la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable de même que les moyens retenus dans le cadre de cette politique en fonction de leur rôle et responsabilités.

8.3 Comité d'action et de concertation en environnement (CACE) et Comité de pilotage du développement durable

Aux fins de la présente politique, le Cégep confie au Comité de pilotage sur le développement durable (ou CACE) les mandats de :

- Proposer au Directeur général un plan d'action annuel et des indicateurs permettant d'en mesurer l'efficacité de même qu'un suivi de la mise en œuvre du plan d'action.
- Sensibiliser la communauté collégiale à l'importance d'atteindre les objectifs de la politique.
- Mettre en place une stratégie d'amélioration continue en matière de développement durable et présenter, au besoin, les modifications souhaitables.
- Préparer un rapport annuel permettant de faire un bilan de l'atteinte des objectifs de la politique.

9. COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE (ou CACE)

La composition du Comité de pilotage du développement durable (ou CACE) est la suivante :

- Le directeur des services administratifs
- Un (1) représentant de la Direction des études et de la vie étudiante
- Un (1) représentant de la Direction de la formation continue
- Trois (3) étudiants
- Trois (3) enseignants
- Un (1) membre du personnel professionnel
- Un (1) membre du personnel de soutien
- La ressource en environnement du Cégep

Des membres cooptés (représentant de COOPSCO, etc.) peuvent aussi être désignés pour siéger au Comité.

10. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur au moment de son adoption par le Conseil d'administration.
